

ventions à même la Caisse des traverses à niveau et, dans l'affirmative, quel était le montant de cette aide, a) en dollars, b) en pourcentage du coût total?

M. Gérard Loiseau (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): La Commission canadienne des transports communique les renseignements suivants: La Caisse des passages à niveau n'a pas contribué aux frais de déplacement de la voie ferrée pour la nouvelle gare d'Ottawa.

LE NAUFRAGE DU REMORQUEUR
«EMERALD STRAITS»

Question n° 471—**M. Winch:**

1. Le juge E. J. C. Stewart, commissaire chargé de faire enquête sur les circonstances qui ont entouré la perte en mer de l'*Emerald Straits*, ayant constaté que le remorqueur était mal construit, savoir que la porte de la salle des chaudières de l'arrière couvrait vers l'intérieur et que cela était dangereux, se propose-t-on de prendre des mesures à ce sujet?

2. Songe-t-on à donner suite aux onze recommandations que le commissaire et ses trois assessseurs ont formulées après avoir fait enquête sur la perte en mer de l'*Emerald Straits*, dans le détroit de Howe, en Colombie-Britannique, le 19 avril 1969, tragédie qui a causé des pertes de vie?

M. Gérard Loiseau (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): 1. Ces conclusions font l'objet d'une étude attentive de la part du Bureau d'inspection des navires à vapeur; on se propose de discuter la question avec les représentants des organisations de propriétaires et des syndicats avant de prendre les mesures qui s'imposent.

2. Le Bureau d'inspection des navires à vapeur songe à donner suite aux 11 recommandations précitées; cependant, on se propose de discuter la question avec les représentants des organisations de propriétaires et des syndicats avant de prendre les mesures qui s'imposent.

L'AGIO SUR LES OBLIGATIONS D'ÉPARGNE
DU CANADA

Question n° 488—**M. Mather:**

A combien estime-t-on la commission versée aux institutions financières du Canada pour les services rendus au cours de la dernière souscription d'obligations d'épargne du Canada?

L'hon. E. J. Benson (ministre des Finances): Environ 34 millions seront versés aux institutions financières approuvées, en commissions sur les ventes dont rapport a été fait au 31 novembre, à l'égard des services rendus lors du lancement sur le marché de l'émission des obligations d'épargne du Canada de 1969-1970. Cette émission est encore en vente et le montant des commissions à verser s'accroîtra en proportion des nouvelles ventes d'obligations.

[M. Thomas (Moncton).]

LES REPRISES D'ENTREPRISES CANADIENNES
PAR DES SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES

Question n° 501—**M. Robinson:**

1. Chaque année, de 1960 à 1969 inclusivement, combien d'industries et d'entreprises canadiennes ont été absorbées par des sociétés américaines?

2. A combien s'élevaient les transactions?

3. Pour chaque année, de 1960 à 1969 inclusivement, quel est le nombre de sociétés ou de filiales américaines qui ont exploité une affaire au Canada?

4. Chaque année, de 1960 à 1969 inclusivement, combien de sociétés en propriété exclusivement canadienne ont été absorbées par a) des sociétés américaines, b) des sociétés du Royaume-Uni, c) des sociétés françaises et d) d'autres sociétés et à combien s'élevait la transaction dans chaque cas?

M. Yves Forest (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Le ministère de la Consommation et des Corporations et le ministère de l'Industrie et du Commerce m'informent comme suit: 1. 1960-1961, 136; 1962, 54; 1963, 18; 1964, 63; 1965, 56; 1966, 67; 1967, 67; 1968, 139; 1969, 81.

2. Chiffres non disponibles.

3. Le nombre de corporations qui ont dû produire une déclaration aux termes de la loi sur les déclarations des corporations et des syndicats ouvriers et dans lesquelles des résidents américains avaient des intérêts majoritaires a été calculé pour 1963, 1965, 1966 et 1967. Voici les résultats: 1963, 2,553 corporations; 1965, 3,026 corporations; 1966, 3,344 corporations; 1967, 3,703 corporations.

La loi n'était pas en vigueur en 1960 et en 1961; les statistiques de 1962 et de 1964 n'ont pas été calculées, et les résultats pour 1968 et 1969 ne sont pas encore connus.

4. *	a)	b)	c)	d)
1960-1961	136	27	3	18
1962	54	16	—	2
1963	18	15	1	1
1964	63	18	1	5
1965	56	13	—	5
1966	67	3	1	3
1967	67	4	1	7
1968	139	8	—	8
1969	81	11	—	10

Valeur—non disponible

* Le nombre des acquéreurs de sociétés canadiennes enregistré annuellement par le bureau du directeur des enquêtes et recherches en vertu de la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions à partir de rapports de presse ou autres de caractère public portant seulement sur des industries tombant sous le coup de la Loi (à l'exclusion des sociétés dont l'activité ne rentre pas dans le champ d'application de la Loi).